

ANNÉE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
COMTÉ DE CÔTE-DU-SUD

1er FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE FEVRIER 2016 tenue le 1 février 2016 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire
Mesdames et Messieurs les conseillers (ères)
Josée Audet Patrice Tondreau, Marie Tanguay
Alexandre Guay Éric Guillemette Mario Cantin
Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.
Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général.
Absence motivée :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER
4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
6. AUTORISATIONS
 - 6.1 NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.2 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ 2016
 - 6.3 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES
 - 6.4 CONDITIONS SALARIALES 2016, RESSOURCES HUMAINES
 - 6.5 COURRIELS DE LA MUNICIPALITÉ
 - 6.6 BUDGET POUR LA FÊTE D'HIVER ET LA RELÂCHE 2016
 - 6.7 REMBOURSEMENT DE TAXE FONCIÈRE, 204 BOUL. BLAIS EST
 - 6.8 PROJET DE RÉOLUTION – TÉLÉPHONIE SANS FIL
 - 6.9 CONFORMITÉ/AJUSTEMENT DU RÉSEAU EXISTANT MDDELCC
7. AUTRES
 - 7.1 PROGRAMME RÉNORÉGION
 - 7.2 PETITS CHANTEURS DU COLLÈGE SAINT-PIERRE DE BRUXELLES
8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 DON DU LIVRE DU CENTENAIRE DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES
 - 8.2 CLUB ÉTOILE D'OR DE BERTHIER-SUR-MER
 - 8.3 LISTE DES PARRAINS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC
9. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER

2016-011

PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016 soit accepté.
ADOPTÉE

4. COMPTES À PAYER

2016-012

PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Fournisseurs	détails	montant
Bureautique Côte-Sud	fournitures de bureau	103.65
Hydro-Québec	garage municipal	147.04
	immeuble municipal	192.40
	poste incendie	108.73
Telus	poste incendie	99.73
MRC de Montmagny	produits dangereux 2015	566.17
	mutations 2015	328.00
	partage arpenteur	3 464.59
	collecte sélective nov, dec.	6 532.63
Coop Rivière-du-Sud	quincaillerie	109.90
Novicom 2000 inc.	batterie radio service incendie	163.44
Receveur général du Canada	DAS janvier 2016	978.66
Revenu Québec	DAS janvier 2016	2 506.78
CARRA	janvier 2016	467.78

Service en placement Peak	janvier 2016		84.39
Xerox	photocopieur	2 897.37	
	fournitures de bureau	2 582.06	5 479.43
Petite Caisse Générale	fournitures de bureau		292.84
Postes Canada	envoi journal janvier	181.33	
	2 000 timbres	1 954.58	2 135.91
Clément Dufour	entretien ménager		364.00
ADMQ	renouvellement 2016		1 456.39
Aréo-Feu	boyau sécurité incendie		1 241.73
Réseau Biblio	tarification 2016		6 987.30
Cytech Corbin	réparation éclairage de rue	1 916.16	
	câblage puit 5	972.18	2 888.34
Tremblay Bois Mignault Lemay	dossier égout Anse		2 375.85
Propane GRG inc.	poste incendie	556.40	
	garage municipal	375.04	931.44
Pagenet	pagettes service incendie		142.71
Editions Yvon Blais	mise à jour		125.95
Les Alarmes LBI	surveillance immeuble mun.	261.45	
	Surveillance centre loisirs	261.45	522.90
Régie gestion mat. Rés. Maurice	décembre 2015		5 170.15
EMRN	matériels premiers répondants		42.43
Environnex	analyse eaux usées	65.54	
	analyse eau potable	28.74	94.28
Chambre de commerce	adhésion 2016		173.72
Xylem	réparation pompe égouts		4 592.21
Fondation Hôtel-Dieu Lévis	contribution 2016		1 113.00
Pierre Blais	remb. facture hydro		442.64
Service incendie	janvier 2016		776.10

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 48 844.45 \$
Martin Turgeon

5. RÈGLEMENT-SOUMISSIONS-CONTRATS

AUCUN DOSSIER

6. AUTORISATIONS

6.1 NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le départ de M. Jean-Noël Blais à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se prévaloir des dispositions du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale pour le partage de ressources communes pour l'application de la réglementation en urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny offre, sur la base d'un taux horaire fixe et selon les besoins de la Municipalité, les services d'officier municipaux par l'entremise de M. Vincent Rioux et Mme Valérie Gagné.

2016-013

PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NOMMER monsieur Vincent Rioux de la MRC de Montmagny à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme et de la protection de l'environnement (Q-2, r. 22 et Q-2, r. 6) pour la Municipalité;

DE NOMMER madame Valérie Gagné de la MRC de Montmagny pour remplacer M. Rioux lors d'absences ou de vacances;

D'AUTORISER une dépenses d'environ 460\$ + taxes pour la mise-à-jour du logiciel de gestion et d'émission des permis;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur-général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, une entente de services avec la MRC de Montmagny

précisant les pouvoirs délégués à l'officier, la réglementation qu'il devra appliquer, les modalités de paiement, la durée du contrat et toutes autres considérations administratives jugées nécessaires.

ADOPTÉE

6.2 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ 2016

Suite à la réunion de démarrage du 26 janvier dernier, la MRC demande une participation financière de 1 000\$ de la Municipalité. La MRC va défrayer la majorité des coûts pour l'évènement qui se tiendra le 30 mars prochain à Berthier-sur-Mer.

2016-014

PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

La Municipalité participera, au montant de 1 000\$, au financement de l'activité.

ADOPTÉE

6.3 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que le secrétaire trésorier et directeur général a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal;

2016-015

PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule : 8697 17 2386, lot : 3 476 767, adresse : 284 boulevard Blais Ouest

DE DEMANDER au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 9 juin 2016, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER le directeur-général et secrétaire-trésorière de la municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

ADOPTÉE

6.4 CONDITIONS SALARIALES 2016, RESSOURCES HUMAINES

2016-016

PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le conseil a pris connaissance des propositions salariales du comité des ressources humaines et accepte, tel que présenté, les augmentations de salaire présentées pour le conseil et les employés.

ADOPTÉE

6.5 COURRIELS DE LA MUNICIPALITÉ

Mise à niveau du système de courriel de la Municipalité pour une plateforme MS Exchange en ligne : changement de domaine de @montmagny.com vers @berthiersurmer.ca, création d'une boîte partagée info@berthiersurmer.ca, nouveaux comptes pour Isabelle Mercier et Martin Turgeon et redirection des anciens courriels pendant la période de transition.

2016-017

PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette

APPUYÉ PAR : Marie Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le conseil autorise la mise-à-niveau, une dépense unique d'environ 500\$ pour la configuration des postes informatiques et une dépense de 73\$ par année pour chacun des deux comptes de courriels. La firme IDC Informatique a été retenue pour ces travaux.

ADOPTÉE

6.6 BUDGET POUR LA FÊTE D'HIVER ET LA RELÂCHE 2016

Engagement de 2 moniteurs (20 enfants) pour l'animation et le service de garde de la semaine de relâche 2016 (870,38 \$). Avance de fond pour la réservation d'un autobus pour l'activité « Village Vacances Valcartier » (483 \$). Contribution pour l'achat de boisson et matériel pour la fête d'hiver et la relâche 2016 (400 \$). Les contributions

2016-018

des parents et la vente de boisson à la fête d'hiver seront les sources de revenus. L'avance pourra varier selon le nombre d'inscriptions (moniteur supplémentaire).

PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette

APPUYÉ PAR : Mario Cantin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

La Municipalité autorise les dépenses et l'avance de fonds de 1753,38 \$ pour la fête d'hiver et la semaine de relâche 2016.

ADOPTÉE

2016-019

6.7 REMBOURSEMENT DE TAXE FONCIÈRE, 204 BOUL. BLAIS EST

Remboursement de taxe foncière, rétroactive au 1er janvier 2014, suite à une modification de l'unité d'évaluation au niveau du nombre de logements.

PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau

APPUYÉ PAR : Mario Cantin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Selon les articles 245 et 174.2 de la loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité autorise le remboursement de 799,55 \$ pour l'exercice 2014 et 814,77 \$ pour l'exercice 2015 au propriétaire du 204 boulevard Blais Est.

ADOPTÉE

6.8 PROJET DE RÉSOLUTION – TÉLÉPHONIE SANS FIL

Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup.

CONSIDÉRANT QUE la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit

entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

2016-020

PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

La présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

ADOPTÉE

6.9 CONFORMITÉ/AJUSTEMENT DU RÉSEAU EXISTANT MDDELCC

Travaux relatifs aux validations, tests, prises de mesure et ajustements du réseau sanitaire et de pompage en place afin d'émettre les attestations de conformité MDDELCC des nouveaux développements. Travaux effectués du 12 septembre 2014 au 25 novembre 2015.

2016-021

PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

La facture 0214206 de 6 355,25 \$ relative à la validation du réseau sanitaire et de pompage en place soit payée à Norda Stelo (Roche).

ADOPTÉE

7. AUTRES

7.1 PROGRAMME RÉNORÉGION

La Société d'habitation du Québec (SHQ) annonce le lancement du programme RénoRégion. Les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui doivent effectuer des travaux pour corriger une défectuosité majeure de leur résidence pourraient être éligibles. La valeur au rôle de l'immeuble doit être de moins de 100 000 \$. Voir la Municipalité pour plus d'information.

7.2 PETITS CHANTEURS DU COLLÈGE SAINT-PIERRE DE BRUXELLES

Le comité organisateur sollicite la participation de la Municipalité pour le concert qui aura lieu le 7 juillet prochain à l'église de Berthier-sur-Mer. Les citoyens seront sollicités pour l'hébergement des chanteurs et de leurs accompagnateurs. La Municipalité offrira de l'espace publicitaire dans le Berthelais et organisera un dîner pour la chorale.

2016-022

PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

La Municipalité collaborera avec le comité organisateur de l'évènement et offrira l'espace publicitaire et le dîner du 8 juillet.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

8.1 DON DU LIVRE DU CENTENAIRE DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

À l'occasion du centenaire, la société du patrimoine, des arts et de la culture de Saint-Just-de-Bretenières a fait don d'un livre relatant l'histoire de leurs bâtisseurs. La Municipalité enverra une lettre de remerciement pour ce don.

8.2 CLUB ÉTOILE D'OR DE BERTHIER-SUR-MER

Lettre de remerciement du Club Étoile d'Or pour la contribution de la Municipalité à leur organisme.

8.3 LISTE DES PARRAINS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

La liste a été distribuée aux membres du conseil. Le sergent Chantal Godin et les agents Serge Lapointe, Diane Blais et Pascale Richard parrainent la Municipalité.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

La réunion se termine à (19 h 37)

ADOPTÉE

2016-023

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier: